



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 20 DECEMBRE 2017**

**Date de la convocation : le 13 décembre 2017**

**PRESENTS :**

**Ardon** : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

**Jouy-le-Potier** : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

**La Ferté Saint-Aubin** : Mme Constance de PÉLICHY, M. Christophe BONNET, Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, Mme Manuela CHARTIER, M. Jean-Frédéric OUVRY

**Ligny-le-Ribault** : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

**Marcilly-en-Villette** : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON, M. Bernard GILBERT

**Ménéstreau-en-Villette** : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ, M. Bertrand DAUDIN

**Sennely** : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

**POUVOIRS** : M. Vincent CALVO à Mme Constance de PÉLICHY, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU à M. Dominique THÉNAULT, Mme Nicole BOILEAU à M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique DESSAGNES à M. Jean-Frédéric OUVRY,

**Secrétaire de séance** : Mme Constance de PÉLICHY

**APRES AVOIR** procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,  
**MONSIEUR LE PRESIDENT**, déclare la séance ouverte à 19 h 00

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 14 Novembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## **1 – ADMINISTRATION GENERALE**

### **1.1 Modification de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la CCPS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **ADOpte**, les modifications de l'intérêt communautaire des compétences exercées par la Communauté de Communes des Portes de Sologne.

**Vote favorable à l'unanimité, pour autoriser le Conseil Communautaire à ne pas avoir recours au vote à bulletin secret pour procéder aux désignations des deux points suivants (1.2 et 1.3) :**

### **1.2 Désignation de représentants auprès de l'AHSAP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **DÉSIGNE**, en tant que représentants de l'AHSAP les 7 délégués titulaires suivants :

Ardon :	Mme Marylène URBANIAK
Jouy-le-Potier :	Mme Nicole BERRUÉ
Ligny-le-Ribault :	Mme Patricia SOULIER
Marcilly-en-Villette :	Mme Monique GUYOT
Ménéstreau-en-Villette :	Mme Marie-France PICHARD
Sennely :	Mme Martine ORLAND
La Ferté-Saint-Aubin :	Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD

### 1.3 Désignation de représentants auprès de l'ASAP

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DÉSIGNE, en tant que représentants de l'ASAP les 7 délégués titulaires suivants :

Ardon :	Mme Marylène URBANIAK
Jouy-le-Potier :	Mme Nicole BERRUÉ
Ligny-le-Ribault :	Mme Patricia SOULIER
Marcilly-en-Villette :	Mme Monique GUYOT
Ménestreau-en-Villette :	Mme Marie-France PICHARD
Sennely :	Mme Martine ORLAND
La Ferté-Saint-Aubin :	Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD

### 1.4 CLECT – Adoption du rapport de la CLECT du 31 octobre 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysa CATHOIRE), ADOPTE, le procès-verbal du 31 octobre 2017 de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées).

## 2 – FINANCES - MARCHES PUBLICS

### 2.1 Attributions de compensations 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysa CATHOIRE), FIXE les montants des attributions de compensations 2018 :

COMMUNES	ATTRIBUTIONS POSITIVES	ATTRIBUTIONS NEGATIVES
Ardon	295 945,93 €	
La Ferté Saint-Aubin	2 093 242,13 €	
Jouy-le-Potier		7 707,00 €
Ligny-le-Ribault		40 175,94 €
Marcilly-en-Villette	20 159,41 €	
Ménestreau-en-Villette		31 897,21 €
Sennely		13 571,83 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 409 347,47 €</b>	<b>93 351,98 €</b>

### 2.2 Autorisation budgétaire spéciale 2018 – budget principal

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE, Monsieur le Président, à engager, liquider et mandater, pour le budget principal les dépenses ci-après au budget primitif 2018, à hauteur de 40 000 € :

Compte	Libellé	Crédits ouverts en 2017 (pour mémoire)	Seuil légal du C.G.C.T (25% des crédits ouverts 2017)	Autorisation spéciale 2018
Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles		15 170,00 €	3 792,50 €	3 750,00 €
2031	Frais d'études	11 000 €	2 750 €	2 750 €
2051	Concessions et droits assimilés	4 170 €	1 042,50 €	1 000 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles		188 346,47 €	47 086,62 €	36 250,00 €
2135	Instal. Gen., agencements, aménagements des const.	50 586 €	12 646,50 €	10 000 €
2151	Installations complexes spécialisées	80 000 €	20 000 €	20 000 €
2158	Autres installations matériel et outillage tech.	11 120 €	2 780 €	1 250 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	29 000,47 €	7 250,11 €	5 000 €
Chapitre 23 – Immobilisations en cours		9 650,00 €	2 412,50 €	0,00 €

### 2.3 Décision modificative n°1 au budget principal 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE, la décision modificative n°1 du budget principal et s'équilibre :

Dépenses d'investissement, Chapitre 21 « Immobilisations corporelles : + 379 €

Recettes d'investissement, Chapitre 040 « Opérations d'ordre de transfert entre sections : + 379€

### 2.4 Décision modificative n°2 au budget annexe SPANC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE, la décision modificative n°2 du budget annexe SPANC.

Dépenses de fonctionnement		
Chapitre	Libellé	Montant TTC
011	Charges à caractère général	- 1 800 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	+ 1 800 €
Total		0 €

### 2.5 Autorisation de contracter une ligne de trésorerie

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE, Monsieur le Président ou un adjoint délégué à contracter une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 €.

### 2.6 Adoption des tarifs communautaires pour 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE, les nouveaux tarifs communautaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

Tarifs du service de portage de repas à domicile aux personnes âgées :

	Tarifs 2015 (pour mémoire)	Tarifs 2016 (pour mémoire)	Tarifs 2017 (pour mémoire)	Tarifs 2018
Tarifs par repas en € TTC	6,25 €	6,30 €	6,35 €	6,40 €

Tarifs stationnement aire d'accueil des gens du voyage :

	Tarifs 2015 (pour mémoire)	Tarifs 2016 (pour mémoire)	Tarifs 2017 (pour mémoire)	Tarifs 2018
Caution en espèces	100 €	120 €	120 €	120 €
Stationnement (€/jour)	2,40 €	2,45 €	2,50 €	2,55 €
Electricité (€/kwh)	0,1761 € kwh	0,1810 € kwh	0,1810 € kwh	0,1846 € kwh
Eau (€/m <sup>3</sup> )	4,38 €/m <sup>3</sup>	4,38 €/m <sup>3</sup>	4,38 €/m <sup>3</sup>	4,50 €/m <sup>3</sup>

Tarifs du Cube :

Espace aquatique	CCPS	Hors CCPS
Adultes	3,50 €	5,00 €
Tarifs réduits*	2,60 €	3,30 €
Enfants -3 ans	gratuit	gratuit
Carte 15 entrées adultes (validité 2 ans)	48,00 €	68,00 €
Carte 15 entrées tarifs réduits *	37,00 €	45,00 €
Abonnement annuel (validité date à date)	154,00 €	220,00 €
Abonnement annuel tarifs réduits (validité date à date)*	119,00 €	145,00 €
Carte PASS famille (50 entrées) validité 2 ans*	132,00 €	175,00 €
CE / Camping / ALSH (50 entrées)	158,00 €	225,00 €

Espace Balnéo (donne aussi accès à l'espace aquatique)	CCPS	Hors CCPS
Entrée	12,00 €	15,00 €
Entrée Tarifs réduits *	5,50 €	8,00 €
Carte 15 entrées	135,00 €	195,00 €
Carte 15 entrées Tarifs réduits*	68,00 €	100,00 €
Accès CE /Camping (50 entrées)	400,00 €	550,00 €

Activités aquatiques	CCPS	Hors CCPS
Séance activité type aquagym (sans matériel)	10,00 €	14,50 €
Séance activité type aquabike (avec matériel)	11,50 €	16,10 €
Carte 15 séances activité type aquagym (sans matériel)	135,00 €	185,00 €
Carte 15 séances activité type aquabike (avec matériel)	155,00 €	217,00 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (un enfant et ses parents)	8,00 €	11,20 €
Séance bébé-nageur/jardin aquatique (2ème enfant)	5,50 €	8,00 €
Carte 15 séances bébé-nageur & JA	102,00 €	143,00 €
Stage natation enfant (5 séances) tout niveau		37,50 €
Stage natation adulte (5 séances) tout niveau		40,00 €
Stage fitness et multi-activités aquatiques (5 séances)		45,00 €
Ecole communautaire de natation (6/12 ans) semestre		90,00 €

(\* sous conditions d'éligibilité)

Tarifs réduits : Personnes handicapées et accompagnants/ RSA / demandeurs d'emplois/ étudiants (*justificatif à fournir*)

Carte / bracelet de remplacement (*en cas de perte, vol, détérioration ou non restitution*): 3 €

Gratuité ou remise sur entrées : par décision du Président pour toute action promotionnelle, dans la limite d'une remise annuelle de 10 000 €

## 3 – SPANC

### 3.1 Tarifs SPANC 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE, les nouveaux tarifs du SPANC, soit : 130 € pour un contrôle de bon fonctionnement ou un contrôle de vente pour une et deux installations (inchangé par rapport à 2017), et 91 € (70% du cout initial) à partir de la troisième installation d'un même propriétaire.

## 4 – EQUIPEMENTS SPORTIFS

### 4.1 Convention d'utilisation des équipements sportifs 2018 pour l'utilisation du Cube par le Collège du Pré des Rois

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention scolaire tripartite, établie entre le Département du Loiret, la Communauté de Communes des Portes de Sologne, et le Collège du Pré des Rois de La Ferté Saint-Aubin pour une durée de quatre ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **5 – RESSOURCES HUMAINES**

### **5.1 Protection sociale complémentaire – Risque prévoyance maintien de salaire**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'avenant au contrat de prévoyance collective « Maintien de salaire ».

### **5.2 Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, FIXE, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité, et d'inscrire les crédits en suffisance au budget principal :

- Pour le risque Santé (risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité) : la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Loiret. Le niveau de participation est fixé à **8 Euros bruts** par mois et par agent.

- Pour le risque Prévoyance (risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès), la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement au contrat référencé pour son caractère solidaire et responsable par le Centre de Gestion du Loiret. Le niveau de participation est fixé à **8 Euros bruts** par mois et par agent.

### **5.3 Convention modifiant les conditions d'intervention de l'ACFI du CDG 45**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ACCEPTE la modification des modalités d'intervention de l'ACFI du Centre de Gestion du Loiret et AUTORISE, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention modifiant les conditions d'intervention d'un Agent Chargé des Fonctions d'Inspection (ACFI) du Centre de Gestion du Loiret.

### **5.4 Mises à disposition de Services entre La Ferté Saint-Aubin et la CCPS – Avenant n°7**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE, l'avenant n°7 à la convention de mise à disposition entre la Ville de La Ferté Saint-Aubin et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cet avenant.

### **5.5 Mises à disposition partielle de service entre Ardon et la CCPS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE, la convention de mise à disposition entre la Ville d'Ardon et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

### **5.6 Mises à disposition partielle de service entre Jouy-le-Potier et la CCPS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE, la convention de mise à disposition entre la Ville de Jouy-le-Potier et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

### **5.7 Mises à disposition partielle de service entre Ménestreau-en-Villette et la CCPS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, APPROUVE, la convention de mise à disposition entre la Ville de Ménestreau-en-Villette et la Communauté de Communes des Portes de Sologne et AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à signer cette convention.

### **5.8 Mise à jour du Règlement intérieur des agents de la Communauté de Communes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, ADOPTE, les dispositions du règlement intérieur, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **6 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **6.1 Cession d'un ensemble foncier sur La Chavannerie II à M. Jérôme MARRUECOS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, DECIDE DE VENDRE à Monsieur Jérôme MARRUECOS un ensemble foncier sur La Chavannerie II d'environ 2 000 <sup>2</sup>, et l'AUTORISE à déposer un permis.

Monsieur le Président, ou son représentant, est AUTORISÉ, à signer l'acte à intervenir.

## **6.2 Convention organisation édition 2018 du forum des entreprises**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, 26 voix pour et 1 abstention (Mme Elysa**BETH** C**A**T**O**I**R**E), **P**A**R**T**I**C**I**P**E** au financement du forum des entreprises de Sologne pour l'année 2018 et **A**U**T**O**R**I**S**E, Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de financement..

## **7 – PETITE ENFANCE**

### **7.1 Avenant CAF n°2017-1 à la convention d'objectifs et de financement**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, **A**U**T**O**R**I**S**E Monsieur le Président, ou son représentant, à signer avec la CAF, l'avenant n°1 au contrat enfance jeunesse 2014-2017.

## **8 – QUESTIONS DIVERSES**

Aucune question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président remercie le Conseil et clôt la séance à 21 h 00.

La Ferté Saint-Aubin, le 21 Décembre 2017  
Le Président,  
Jean-Paul ROCHE

